



## **1. INSCRIPTION ET ADHESION**

- 1.1. Toute inscription au Tennis Club d'Aubonne est soumise à l'approbation du Comité, qui prend sa décision selon les Statuts du Club et selon le Règlement du Club.
- 1.2. Les cotisations pour les membres sont indiquées sur le site web du TCA [Inscriptions & tarifs | TCA \(tc-aubonne.ch\)](https://tc-aubonne.ch). Les inscriptions peuvent se faire en ligne ou en contactant le comité par email ([info@tc-aubonne.ch](mailto:info@tc-aubonne.ch)).
- 1.3. Les courts de tennis sont accessibles aux membres et aux participants des cours ou stages de tennis donnés par l'école de tennis du TC Aubonne.

## **2. INSCRIPTION A L'ECOLE DE TENNIS**

- 2.1. Toute inscription à l'école de Tennis Club d'Aubonne est soumise à l'approbation du Comité ou de son/ses délégué(s) du comité responsable de l'école tennis, qui prend la décision selon les Statuts du Club.
- 2.2. Les parents ou tuteurs légaux sont tenus de remplir et de soumettre un formulaire d'inscription complet pour chaque enfant qui est admis à l'école de tennis.
- 2.3. L'inscription de l'enfant ou d'un adulte n'est définitive qu'après la confirmation qu'une place lui est octroyée et confirmée par e-mail, et après le paiement de la facture dans les délais indiqués sur la facture.
- 2.4. L'adhésion à l'école de tennis pour enfants et adultes est valable pour une durée déterminée (saison, semaine de stage, etc.), telle qu'indiquée dans le formulaire d'inscription.
- 2.5. En inscrivant leur enfant à l'Ecole de tennis, les parents ou adultes reconnaissent avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales et le Règlement du Club.
- 2.6. Les inscriptions à l'Ecole de tennis se font par email à l' [ecoledetennis@tc-aubonne.ch](mailto:ecoledetennis@tc-aubonne.ch) ou sur notre site [TCA | Tennis club Aubonne \(tc-aubonne.ch\)](https://tc-aubonne.ch).

## **3. TARIFS DES COURS DE L'ECOLE DE TENNIS**

- 3.1. La participation aux cours de tennis requiert l'adhésion au TC Aubonne. Pour les non-membres, les adultes doivent s'acquitter de la location du terrain (10 CHF / heure) auprès du professeur de tennis.
- 3.2. Les tarifs dépendent de la période de cours et la saison et du stage donné pendant les périodes de vacances.
- 3.3. Un élève peut s'inscrire en cours d'année. Le montant des cours sera alors calculé au prorata du nombre de semaines de la saison en cours.

## **4. PAIEMENT DE L'ADHESION DES MEMBRES ET DES COURS DE TENNIS ET POTENTIEL REBOURSEMENT**

- 4.1. Les frais d'inscription et de participation ainsi que la cotisation doivent être réglés selon les modalités convenues au moment de l'inscription et de la facturation.
- 4.2. Les paiements doivent être effectués dans les délais spécifiés.
- 4.3. En cas de retard de paiement un premier rappel sera envoyé avec un supplément de CHF 10.- pour les frais administratifs, de CHF 20.- pour le deuxième rappel.

- 4.4. Le non-paiement de la facture, au bout de 3 rappels, entraînera automatiquement la suspension ou l'annulation de la participation de l'enfant aux cours de l'École de tennis. Le TC Aubonne sera alors dans l'obligation de recourir à un service de recouvrement pour les factures impayées.
- 4.5. Un paiement en plusieurs mensualités peut être accordé après étude du dossier par le Comité.
- 4.6. Les annulations de participation doivent être signalées par email à l'école de tennis. Un remboursement en cas de maladie ou d'accident qui engendre l'annulation du restant des cours n'est possible que sur présentation d'un certificat médical valable. Les frais d'inscription seront recalculés au prorata du nombre de semaines de la saison en cours, moyennant un préavis d'un mois. Les autres absences des cours ne sont pas remboursées.

## **5. ECOLDE DE TENNIS**

### **5.1. CALENDRIER ET HORAIRES DE L'ÉCOLE DE TENNIS**

- 5.1.1. Les cours débutent selon le planning pour la saison d'été ou d'hiver, ou selon les stages en période des vacances (été et autres vacances scolaires).
- 5.1.2. Le planning est établi selon l'inscription des stages ou selon accord du responsable de l'école de Tennis (voir Règlement du TCA). Les horaires des cours seront communiqués aux parents à l'avance.
- 5.1.3. Le Comité se réserve le droit de modifier les horaires des cours en fonction des besoins de l'école et des entraîneurs pour des questions d'homogénéité dans les groupes et dans l'enseignement.

### **5.2. ANNULATION DES COURS DE L'ÉCOLE DE TENNIS EN CAS DE PLUIE**

- 5.2.1. En cas de conditions météorologiques défavorables, tels que la pluie, les cours seront soit regroupés sur le terrain 4 ou sur les terrains indoor de Lunika, ou reprogrammés s'ils doivent être reportés.
- 5.2.2. Le responsable de l'école de Tennis en fera la communication aussi rapidement que possible aux parents ou adulte.
- 5.2.3. Toutefois, aucun remboursement ne sera effectué pour les cours annulés en raison de la pluie.

### **5.3. DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE COURS**

- 5.3.1. Tout parent ou adulte désirant changer l'horaire de cours peut en faire la demande. La demande doit être faite au responsable de l'école de Tennis (voir Règlement du TCA).
- 5.3.2. Les demandes de changement d'horaire seront examinées par le responsable de l'école de Tennis ou le Comité et seront traitées en fonction des disponibilités et à la discrétion du Comité.
- 5.3.3. L'École de tennis se réserve le droit de changer l'horaire d'un élève, toujours en collaboration avec les parents ou adulte, si le niveau de celui-ci ne correspond pas au groupe dans lequel il joue.

### **5.4. PARTICIPATION AUX COURS ET COMPORTEMENT**

- 5.4.1. Les enfants et adultes suivant des cours doivent respecter les règles de l'école de tennis et suivre les instructions des entraîneurs.
- 5.4.2. Tout matériel prêté par l'école de tennis doit être restitué le jour même à la fin de la leçon ou selon accords avec l'entraîneur de tennis responsable du cours. En cas de non-restitution ou de dommage causé au matériel prêté, l'école de tennis se réserve le droit de facturer pour la réparation, le remplacement ou la perte de la chose prêtée.
- 5.4.3. Tout comportement inapproprié ou perturbateur peut entraîner la suspension temporaire ou permanente de la participation de l'enfant ou de l'adulte.

- 5.4.4. L'élève est tenu de venir aux cours avec son matériel et dans une tenue adaptée à la bonne pratique du tennis. Il est également tenu d'amener sa gourde ainsi qu'une casquette en cas de beau temps.
- 5.4.5. Les parents sont tenus d'encourager un comportement respectueux et coopératif de la part de leurs enfants.
- 5.4.6. Les parents sont tenus de respecter les indications du professeur et ne sont en aucun cas autorisés à venir sur le terrain ou à intervenir durant les cours.

## **6. RESPONSABILITE**

- 6.1. L'Ecole de tennis décline toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage matériel survenu pendant les cours ou les activités liées à l'école.
- 6.2. Les parents reconnaissent et acceptent les risques inhérents à la pratique du tennis et déchargent l'école de toute responsabilité en cas de blessure ou d'accident.
- 6.3. L'Ecole de tennis et le TC Aubonne déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel appartenant à l'élève, ce dernier étant responsable de ses affaires.
- 6.4. Les parents ou les tuteurs légaux doivent impérativement signaler toute allergie à un médicament ou alimentaire aux professeurs.
- 6.5. Le TC Aubonne et les professeurs sont responsables de l'enfant durant les heures de cours uniquement, ou pendant la durée du stage. Une fois sorti du terrain à la fin du cours ou stage, la responsabilité de l'enfant incombe naturellement aux parents.
- 6.6. Les parents sont responsables de leur enfant dans le périmètre du TC Aubonne en dehors des heures de cours ou la période de stage de leur enfant.
- 6.7. Les parents doivent faire preuve de responsabilité et doivent obligatoirement accompagner leur enfant en dehors de ses heures de cours ou la période de stage et si celui-ci a moins de 13 ans.
- 6.8. Les parents sont responsables de leur enfant, une fois que ce dernier a quitté le court de tennis à la fin de sa leçon ou stage. Le professeur est responsable de l'enfant durant l'heure de cours ou la période de stage uniquement.

## **7. DROIT A L'IMAGE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES**

- 7.1. Le TC Aubonne respecte le droit à l'image des enfants inscrits à l'école de tennis, conformément aux lois en vigueur.
- 7.2. Sauf avis contraire, le TC Aubonne est autorisé à capturer des images de l'enfant lors de tournois, de stages ou durant les cours.
- 7.3. Ces images peuvent être utilisées à des fins de promotion et de communication du TC Aubonne.
- 7.4. Les images capturées peuvent être diffusées sur le site internet du club, ou dans d'autres supports de communication du TC Aubonne.
- 7.5. Les parents ou les tuteurs légaux ont le droit de refuser le consentement à l'utilisation de l'image de leur enfant lors de l'inscription.
- 7.6. Le TC Aubonne s'engage à respecter strictement les lois et réglementations en vigueur concernant la confidentialité des données, y compris la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) en Suisse.
- 7.7. Nous collectons et traitons les données personnelles des élèves dans le seul but de fournir des services éducatifs et de soutien approprié, et notamment pour renseigner la Banque de Données Nationale pour le Sport (BDNS), gérée par la Confédération. Ces données peuvent inclure des informations telles que le nom, la date de naissance, l'adresse, le numéro d'AVS. Elles sont collectées avec le consentement explicite des parents ou des tuteurs légaux.
- 7.8. Les données personnelles des enfants ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales et ne seront jamais partagées avec des tiers sans autorisation expresse. Elles sont conservées de manière sécurisée et ne sont accessibles

qu'aux membres autorisés du Comité, du responsable de l'école de tennis ou des entraîneurs du TC Aubonne, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles. Si les parents ont des préoccupations ou des questions concernant la gestion des données personnelles de leur enfant, nous les encourageons vivement à nous contacter pour obtenir des informations supplémentaires.

## **8. MODIFICATIONS DES CONDITIONS**

8.1. Le Comité se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les membres et les parents seront informés de toute modification.

Salutations sportives

Le Comité